



BOURSES DE SOUTIEN AUX ÉTUDIANT-ES AUTOCHTONES ÉTUDIANTS DE 1^{ER}, 2^E ET 3^E CYCLE

Description

Les bourses de soutien aux étudiants autochtones du CIÉRA ont pour objectif d'aider les étudiant-es autochtones de tous cycles universitaires confondus dans leur cheminement académique. Elle vise à encourager la persévérance scolaire tout en favorisant la construction de liens forts entre les étudiants et leur communauté d'origine.

Trois bourses d'une valeur de 3 400\$ seront attribuées.

Admissibilité

Pour être admissibles à cette subvention, les étudiants et les étudiantes doivent:

- Avoir la nationalité canadienne.
- Être inscrit-es à temps complet ou temps partiel¹ à un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans une université québécoise membre d'un des pôles du CIÉRA (UQÀM, Université de Montréal, UQO, UQAT ou Université Laval) ;
- Être membre d'une communauté autochtone² reconnue au Canada ;
- Présenter un dossier complet.

Les candidats(es) qui ne satisferont pas à toutes ces exigences ne seront pas admissibles à la bourse.

Critères de sélection

- L'étudiant ou l'étudiante a démontré sa persévérance tout au long de son cheminement académique (30 %) ;
- Importance de l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante envers sa communauté ou sa nation et maintien d'un lien important avec celle-ci tout au long de son parcours académique (30%) ;
- Originalité du dossier présenté (30%) ;
- Qualité du dossier présenté (10%).

** Le comité d'évaluation donnera une priorité aux étudiant-es n'ayant pas accès à d'autres bourses d'études.*

¹ Pour être admissible, l'étudiant ou l'étudiante au baccalauréat doit être inscrit à au moins trois cours de trois crédits chacun à la session d'hiver 2018.

² Le statut d'autochtone est défini conformément à la *Loi constitutionnelle* de 1982.

Constitution du dossier

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Le formulaire ci-joint rempli et signé ;
- Les relevés de notes (officiels ou certifiés par la direction du programme) correspondant à tous les trimestres complétés au collégial, au baccalauréat ou encore à la maîtrise (s'il y a lieu) ;
- Le curriculum vitae.

Cumul

Il n'est pas autorisé de cumuler plus d'une bourse octroyée par le CIÉRA. Le cumul est autorisé avec toute autre bourse, dans la mesure où la réglementation le permet.

Versements

Les étudiant-es recevront leur bourse en un versement après l'annonce des résultats du concours.

Date de dépôt des demandes

Le dossier complet doit être transmis par courriel au CIÉRA (ciera@ciera.ulaval.ca) au plus tard le **dimanche 18 février 2018**.

Annonce des résultats

Les candidat-es recevront une réponse à leur demande environ quatre à six semaines après la date de fin du concours.

Transfert de connaissances.

Au plus tard un an après la réception de leur bourse, les étudiant-es financé-es pourront être appelé-es à faire une présentation sur le sujet de leur choix dans le cadre des midis du CIÉRA, du colloque du CIÉRA ou de toute autre activité scientifique organisée par le centre.